

INFORMATION

**PAR DÉLIBÉRATION N° 27-2009 EN DATE DU 12 MARS 2009, LA
COMMUNE DE RIBÉRAC A DÉCIDÉ DE METTRE À L'ÉTUDE ET DE
RÉVISER LA ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER (ZPPAUP) SUR L'ENSEMBLE
DU TERRITOIRE COMMUNAL.**

RIBERAC LE 25 MARS 2009